Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_17_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU D

SYBERT

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : le 6 octobre 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 19h45

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote : 23
- Ayant donné procuration : 6

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

TITULAIRES :
G.B.M : AUBERT Damien ; BAILLY Guillaume ; BERMOND Henri ; BIHR Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BOUZAT Patrick, CALVAT Lylian ; DOLEJAL Philippe ; JELSCH Véronique ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Hélène ; MÉNESTRIER Jean-François ; MEUNIER Emmanuelle; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ;
C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GARNIER Christophe ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DIETRICH Clément ; REIGNEY Frédéric ;

SUPPLÉANTS :
G.B.M : SIMONIN Flora ;

Étaient excusés :

TITULAIRES :
G.B.M : BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BRIOT Valérie ; JACQUES Patrick ; KRIEGER Jacques ; LAIDIÉ Frank ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; VEJUX Kévin
C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; JACQUIER-GINEPRO Laurence ; LAMBERT Jean-Benoît ;
C.C.V.M :

SUPPLÉANTS :
G.B.M : PERNIN Daniel ;
C.C.L.L : GRENIER Jean-Claude ;

Secrétaire de séance : Philippe DOLEJAL

Procuration de vote :

Mandant : Guillaume AYMONIN ; Ludovic BARBAROSSA ; Catherine BECKER ; Valérie BRIOT; Frank LAIDIÉ ; Jean-Benoît LAMBERT
Mandataire : Christophe GARNIER ; Anthony NAPPEZ ; Henri BERMOND ; BOUVET Nathalie ; Jean-Marc BOUSSET, Jean-Claude STADELMANN

Objet : 5A.Demande de subvention au titre du Fond Vert « renaturation des villes et des villages » pour le projet Cétoine
2026/10_17-58

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_17_58-DE

VALORISATION ORGANIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT « RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES » POUR LE PROJET CÉTOINE

Rapporteur : Madame Nathalie BOUVET, Vice-Présidente

1. Contexte – présentation du projet Cétoine

Le SYBERT dispose, sur son Pôle de Valorisation des Déchets, d'une zone sur laquelle ont été historiquement déposés, en remblaiement, différents déchets (mâchefers de charbon et d'incinération notamment). Ces dépôts datent des années 1980-1990, à une époque où la parcelle était sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon. Il s'agit de la parcelle ES0112, située au 3b rue Denis Gabor à Besançon.

Soucieux d'améliorer la qualité environnementale du site et de sensibiliser un large public (usagers, entreprises, aménageurs, etc.) à ce type de démarche, le SYBERT souhaite aménager cette parcelle industrielle en favorisant le développement de la faune et la flore locale, et en y créant un parcours pédagogique. Cet espace permettra également d'améliorer la qualité de vie au travail des agents du SYBERT. La réalisation du « projet Cétoine » est prévue sur une durée de 3 ans (à compter du 1er janvier 2026).

2. Fonds Vert

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert », soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

Structuré autour de trois axes stratégiques — performance environnementale, adaptation au changement climatique, et amélioration du cadre de vie — le Fonds vert a été reconduit en 2026 avec une enveloppe globale de 837 millions d'euros.

L'une des thématiques, consacrée à la « renaturation des villes et des villages » soutient les projets portant sur l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins).

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_17_58-DE

Les dépenses prévues sont les suivantes :

DÉPENSES	Montant €HT	Montant éligible €HT	Calendrier prévisionnel
1. TRAVAUX			
1.1 -Travaux d'aménagement de chemins, dont accès PMR	18 000	Non éligible	01/09/2026 à 01/09/2027
1.2 – Travaux de renaturation : achat de végétaux	10 000	10 000	01/09/2026 à 01/09/2027
1.3 - Travaux de renaturation : enrochements (fourniture et installation)	3 675	3 675	01/09/2026 à 01/09/2027
1.4 - Travaux d'installation de mobilier (pergola + installation électrique autonome + mobilier d'accueil + récupération d'eau de pluie)	33 000	Non éligible	01/01/2027 à 31/12/2027
1.5- Honoraires sur travaux, Frais de maîtrise d'œuvre	Mission réalisée en interne		
2. AUTRES DEPENSES			
2.1 - Frais de communication liés au projet	15 325	15 325	01/01/2027 à 31/12/2028
2.2 - Autres : création d'un parcours pédagogique et petits aménagements complémentaires ; création d'une œuvre pédagogique à base de déchets			01/01/2027 à 31/12/2028
TOTAL DÉPENSES	80 000	29 000	

Le taux maximum d'aide est de 35 % de l'assiette éligible, sous réserve de disponibilité des fonds, soit un montant maximum de 10 150 €HT sur le projet CETOINE, présenté ci-dessus.

À l'unanimité, le Comité Syndical décide de demander une subvention de 10 150 € au titre du Fonds Vert au titre du Fonds Vert pour le financement du projet CETOINE, porté par le SYBERT, et autorise le Président ou son représentant à signer tous documents, notamment la lettre d'engagement, nécessaires au dépôt du dossier de demande et à la perception de la subvention.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Philippe DOLEJAL